

Décision n°2025_DEC_14

Décision du Président

Le Président de la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2122-22 et R1617-1 et suivants ;

Vu l'instruction codificatrice n° 06-031-A-B-M du 21 avril 2006 relative aux régies de recettes, d'avances et de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;

Vu la délibération 2023_DEL_165 du 27 novembre 2023 autorisant le Président à créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services de la Communauté de Communes ;

Vu l'arrêté du 14 juin 2017 portant création de la régie de recettes itinérante pour l'opération de compostage des déchets ménagers fermentescibles ;

Vu l'arrêté du 31 janvier 2018 en tant qu'avenant n° 1 à la régie de recettes itinérante pour l'opération de compostage des déchets ménagers fermentescibles ;

Vu l'arrêté n° 2017_ARRH_159 du 14 juin 2017 portant nomination d'un régisseur titulaire pour la régie de recette itinérante ;

DECIDE

Article 1

Il est mis fin à la régie de recettes qui a été instituée dont l'objet était de permettre l'encaissement de la participation demandée aux familles en contre partie de la mise à disposition d'un composteur individuel.

Article 2

Ainsi, il est mis fin aux fonctions du régisseur qui prendront effet dès le caractère exécutoire de la présente décision.

Le régisseur est tenu de remettre au comptable public la totalité des recettes encaissées, le fonds de caisse, ainsi que tous les documents, s'y référants.

Information au Conseil communautaire de la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie en date du

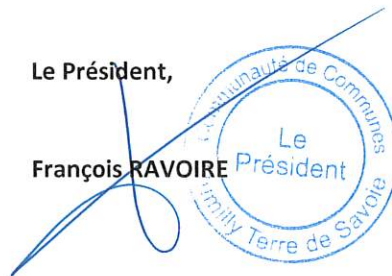
Article 3

La Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie et le comptable public du Service de Gestion Comptable de Rumilly sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision dont une ampliation sera adressée au régisseur titulaire et aux mandataires suppléants.

Fait à Rumilly, le 11 AVR. 2025

Le Président,

François RAVOIRE



Information au Conseil communautaire de la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie en date du